



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 56

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 203.

M^{me} TAILLIEU propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 203 — *Loi sur la responsabilité et la transparence en matière réglementaire/The Regulatory Accountability and Transparency Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} TAILLIEU, M^{me} la ministre HOWARD, M. PEDERSEN, M. le ministre BJORNSON et M. SCHULER interviennent. M. le ministre RONDEAU exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la réponse inadéquate du gouvernement face aux crimes violents sera examinée le jeudi 9 juin 2011.

M. BOROTSIK présente la proposition suivante :

Proposition n° 15 : Mises à jour sur la hausse des coûts du projet BiPole III

Attendu :

que la construction d'une troisième ligne de transport d'électricité BiPole est nécessaire afin d'accroître la fiabilité du réseau de transport d'Hydro-Manitoba;

que les mises à jour sur les coûts de la construction de la ligne de transport d'électricité BiPole III fournies par Hydro-Manitoba pour la période allant de novembre 2007 jusqu'à mars 2011 indiquaient que les coûts étaient demeurés constants;

qu'il s'avère que les estimations des coûts sont inexactes depuis au moins août 2009;

que la Régie des services publics du Manitoba et le grand public n'ont pas été informés de la hausse des coûts du projet;

que la Régie joue un rôle primordial dans les activités d'Hydro-Manitoba en tant qu'organisme chargé de sa réglementation;

que les représentants d'Hydro-Manitoba ont fourni des renseignements contradictoires à la Régie lors de l'audience consacrée à la demande tarifaire générale de 2011-2012;

qu'en tant que bien public appartenant à tous les Manitobains, Hydro-Manitoba doit faire preuve de transparence et d'ouverture en ce qui concerne les projets qui touchent les contribuables,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba a perdu confiance en la capacité de la ministre chargée de l'application de la *Loi sur l'Hydro-Manitoba* de gérer efficacement la société d'hydroélectricité.

Il s'élève un débat.

M. BOROTSIK, M^{me} la ministre WOWCHUK, M. CULLEN, M. le ministre RONDEAU et M. DERKACH interviennent. M. DEWAR exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N^o 24) — *Loi sur le financement de l'innovation/The Innovation Funding Act*;

(M. le ministre BJORNSON)

(N^o 46) — *Loi sur la protection du lac Winnipeg/The Save Lake Winnipeg Act*;

(M. le ministre BLAIKIE)

(N^o 48) — *Loi sur la planification et les affectations de biens-fonds concernant les emplacements scolaires (modification de diverses dispositions législatives)/The Planning and Land Dedication for School Sites Act (Various Acts Amended)*;

(M. le ministre LEMIEUX)

(N^o 49) — *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu et le Code de la route/The Employment and Income Assistance Amendment and Highway Traffic Amendment Act*;

(M. le ministre SWAN)

(N^o 50) — *Loi sur la viabilité de la ceinture nickélique de Thompson/The Thompson Nickel Belt Sustainability Act*.

(M. le ministre CHOMIAK)

Présentation et lecture de pétitions :

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire de l'installation de feux de circulation à l'intersection des routes provinciales à grande circulation n^{os} 16 et 5 Nord un projet prioritaire afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons. (S. Epp, J. Vaudry, B. Kim Ko et autres)

M. DERKACH — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports considère les avantages du plan élaboré par des membres de la collectivité, lequel comprend une pente surélevée sur la route provinciale secondaire n^o 160, l'enlèvement d'un tas de gravier à l'intersection des routes n^{os} 16 et 160 ainsi que la construction d'une voie d'accélération sur le côté nord de la route n^o 16 à l'ouest de la route provinciale secondaire n^o 160, et qu'il envisage la tenue de consultations publiques supplémentaires avant d'entreprendre ce projet afin que toutes les préoccupations des citoyens soient entendues et prises en compte avant le début des travaux. (B. Wotton, J. Johnston, L. Pizzey et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice envisage d'assurer le suivi et l'application stricts des ordonnances du tribunal visant des voleurs de véhicules et d'assurer que toute contravention à celles-ci soit rapportée à la police et fasse l'objet d'une poursuite en justice. (C. Switzer, P. Leuenberger, J. Gogela et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à construire la ligne de transmission BiPole III sur le côté est du lac Winnipeg, tracé moins coûteux et plus fiable, afin d'offrir à chaque famille manitobaine de quatre personnes des économies de 11 748 \$. (E. Peters, E. Peters, L. Peters et autres)

Le président dépose le rapport annuel de l'Ombudsman pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2010.

(Document parlementaire n^o 75)

M^{me} MELNICK, au nom de M. ASHTON, *ministre responsable des Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet de l'état des inondations au Manitoba.

M. BRIESE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Après la période des questions orales, le président rend la décision suivante :

Pendant la période des questions orales du 31 mai 2011, la leader de l'opposition officielle à l'Assemblée a invoqué le *Règlement* au sujet de propos qu'aurait tenus le ministre de l'Innovation, de l'Énergie et des Mines, notamment le terme « liar », alors que ce dernier n'avait pas le droit de parole. La leader du gouvernement à l'Assemblée a également pris la parole au sujet du rappel au *Règlement*.

J'ai mis l'affaire en délibéré afin de consulter le harsard.

Je tiens à remercier les deux députés qui m'ont offert leurs conseils sur la question.

J'ai pu examiner le hansard du 31 mai 2011; cependant, de tels propos n'y ont pas été consignés avant le rappel au *Règlement*.

Je déclare par conséquent le rappel au *Règlement* irrecevable.

J'aimerais rappeler à l'Assemblée que tous les députés sont réputés dignes de foi et devraient être traités avec respect.

De plus, j'aimerais mentionner qu'il incombe à chacun des députés de préserver le sens du décorum à l'Assemblée pendant la période des questions. Dans le cas qui nous occupe, j'ai été appelé à rendre une décision au sujet d'un rappel au *Règlement*, mais en raison du bruit, je n'ai pas pu entendre les propos en question.

J'aimerais demander aux députés de se rappeler la fière histoire et la dignité de cette Assemblée et d'agir en conséquence.

M^{me} TAILLIEU fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

ALLAN
ALTEMEYER
BLADY
BLAIKIE
BJORNSON
BRAUN
BRICK
CHOMIAK
DEWAR
HOWARD
IRVIN-ROSS
JHA
KORZENIOWSKI

LEMIEUX
MACKINTOSH
MARCELINO
MARTINDALE
OSWALD
REID
RONDEAU
SARAN
SELBY
STRUTHERS
SWAN
WIEBE
WOWCHUK..... 26

CONTRE

BOROTSIK
BRIESE
CULLEN
DERKACH
DRIEDGER
EICHLER
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON

MAGUIRE
MCFADYEN
MITCHELSON
PEDERSEN
ROWAT
SCHULER
STEFANSON
TAILLIEU..... 17

Après la période des questions orales, M^{me} TAILLIEU invoque le *Règlement* au sujet du manque de décorum à L'Assemblée.

M^{me} la *ministre* HOWARD intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} KORZENIOWSKI, MM. BRIESE, SARAN et MCFADYEN ainsi que M^{me} la *ministre* OSWALD font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SWAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 16 — *Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers et la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Safer Communities and Neighbourhoods Amendment and Criminal Property Forfeiture Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. GOERTZEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SWAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 18 — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M^{me} TAILLIEU pour la reprise du débat. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SWAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (juges aînés)/The Provincial Court Amendment Act (Senior Judges)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M^{me} TAILLIEU pour la reprise du débat. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SWAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 25 — *Loi modifiant la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires/The Inter-jurisdictional Support Orders Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. GOERTZEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SWAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 29 — *Loi sur l'exploitation sexuelle d'enfants et la traite de personnes/The Child Sexual Exploitation and Human Trafficking Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. SCHULER pour la reprise du débat.

MM. GOERTZEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SWAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée accorde à M^{me} TAILLIEU le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SWAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 37 — *Loi modifiant le Code de la route (exigences en matière de rapports d'accident)/The Highway Traffic Amendment Act (Accident Reporting Requirements)*.

Le débat se poursuit.

MM. GOERTZEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 17 — *Loi modifiant la Loi sur les coopératives/The Cooperatives Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M. PEDERSEN intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 30 — *Loi modifiant la Loi sur le changement de nom/The Change of Name Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. PEDERSEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (contrats de téléphonie cellulaire)/The Consumer Protection Amendment Act (Cell Phone Contracts)*.

Le débat se poursuit.

MM. PEDERSEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 39 — *Loi sur la protection des familles en deuil (modification de diverses dispositions législatives)/The Grieving Families Protection Act (Various Acts Amended)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. SCHULER pour la reprise du débat.

MM. GOERTZEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

Jeudi 2 juin 2011

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 40 — *Loi sur les condominiums et modifications législatives en matière de conversion en condominium/The Condominium Act and Amendments Respecting Condominium Conversions (Various Acts Amended)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée accorde à M^{me} TAILLIEU le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 43 — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée accorde à M. PEDERSEN le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 36 — *Loi sur le registre des mauvais traitements infligés aux adultes et modifications concernant la Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale/The Adult Abuse Registry Act and Amendments to The Vulnerable Persons Living with a Mental Disability Act*.

Le débat se poursuit.

M^{me} MITCHELSON intervient. M. GERRARD exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hickes